

## VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

## Municipalité

## **REPONSE MUNICIPALE Nº 4/2017**

le 3 mai 2017

## Concerne:

Interpellation de M. Gérald Helbling (PS) « Facilitons le stationnement à la Tour... ».

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 3 mars dernier, M. Gérald Helbling a déposé une interpellation visant à obtenir des informations sur la nouvelle application ParkNow (Parkmobile Suisse SA) destinée au paiement du stationnement et sur la résiliation de la convention en lien avec la solution allPark® (Novapark Monthey SA).

Dès le 1<sup>er</sup> février 2017, l'Association Sécurité Riviera met à disposition des usagers motorisés la possibilité d'un paiement du stationnement par smartphone. A l'instar de ce qui se pratique déjà couramment dans de nombreux pays voisins et en Amérique du Nord, l'ASR fait appel à un des leaders du marché pour faciliter la vie des automobilistes en matière de paiement de stationnement.

Un système simple et avantageux pour les usagers :

- L'usager crée gratuitement un compte directement depuis son smartphone ou par internet, par l'intermédiaire d'une interface intuitive.
- Une fois cette inscription online terminée et la carte de crédit validée, l'application peut être utilisée pour régler la durée effective du stationnement.
- Aucune taxe d'abonnement n'est perçue.
- Le tarif du stationnement est conforme à celui arrêté par les Municipalités.
- L'automobiliste actionne le dispositif lorsqu'il quitte son véhicule et le désactive à la remise en mouvement. Le coût du stationnement correspond ainsi directement au temps effectivement consommé.
- Le personnel de contrôle dispose des informations nécessaires sur ses appareils connectés.



1003-ADM-1704-PAD-rc-Reponse 4-Interpellation Helbling-Stationnement.docx

L'utilisateur peut neutraliser la fonction SMS s'il ne souhaite pas obtenir des informations et ainsi éviter des frais de communication téléphonique.

Le dispositif allPark®, en service depuis une dizaine d'années sur la Riviera, restera en fonction au travers d'une convention signée entre l'Association Sécurité Riviera et la société Novapark, la Municipalité ayant délégué ses compétences en matière de gestion du stationnement à Sécurité Riviera au travers d'un contrat de prestations.

En conclusion, les systèmes fournis par Parkmobile Suisse SA et par Novapark Monthey SA sont complémentaires et coexisteront sur la Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

Alain Grangie OUR DÉPIERRE A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 10 avril 2017

